

AVIS PUBLIC

**ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 431-58**

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 431-58 modifiant le Règlement de zonage numéro 431.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 431-58 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin d'augmenter le nombre maximum de logement autorisé pour la zone H-06;
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de Règlement numéro 431-58 le lundi 19 octobre 2026 à 19h, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, située au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera les projets de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit projet de Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de :
 - Augmenter le nombre maximum de logement autorisé pour la zone H-06.
- 4) Le projet de Règlement de zonage numéro 431-58 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5) Le projet de Règlement de zonage numéro 431-58 concerné par le présent avis sont déposés au bureau du greffe, à l'hôtel de Ville, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville, soit le lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 12h et de 13 à 16h30, le mercredi de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 14 OCTOBRE 2026

Christine Ménard, Directrice générale et assistante greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 14 octobre 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.


Christine Ménard
Directrice générale et assistante greffière